

Actualités sceptiques

Rejet de plainte - Rencontres paranormales (2012-01-13 / LD)

Le Secrétariat du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) rejette la plainte des Sceptiques du Québec concernant l'émission Rencontres paranormales du réseau TVA. Il reconnaît pourtant que les « incidents paranormaux » présentés durant cette émission puissent être attribués à du « trucage de la part des personnes qui prétendent être des médiums ». Toutefois, il y a des gens qui « croient effectivement aux esprits et que certaines personnes [...] possèdent l'aptitude à communiquer avec eux ». Donc, rien n'empêche « les radiodiffuseurs de diffuser des émissions qui examinent ces questions ». Aucun article du code d'éthique du CCNR n'aurait été enfreint.

Le CCNR ajoute qu'un des animateurs invités s'est déclaré « sceptique » au début d'une émission, présentant ainsi « le point de vue du non-croyant, ce qui équilibrait l'émission à cet égard ». Une bien mince contrepartie – surtout si l'invité participe à l'émission et assure n'y avoir vu aucun trucage !

Un véritable test eut été d'inviter un physicien ou un magicien qui auraient sans doute dénoncé la supercherie, preuves à l'appui. Malheureusement, un tel scénario de démystification n'aurait pu se produire qu'une seule fois... les émissions subséquentes n'auraient jamais eu lieu. Par ailleurs, si le CCNR avait réprimandé le diffuseur, des émissions semblables sur d'autres réseaux ne pourraient être présentées sans encourir le même blâme. Un courageux précédent critique aurait favorisé le rôle éducatif des radiodiffuseurs plutôt que la crédulité populaire exploitée par un divertissement trompeur et pernicieux.

Note : L'équipe de Cartes sur table a aussi réagi au rejet d'une plainte similaire : <http://latable.ca/reactionauccnr>